

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Band:** 9 (1944)

**Heft:** 7

**Artikel:** Entre le critique cinématographique et le directeur de salle

**Autor:** G.D.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733108>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Entre le critique cinématographique et le directeur de salle

C'est là sans doute un sujet délicat, et que le chroniqueur de cinéma n'aborde qu'en tremblant, surtout lorsqu'il sait s'adresser directement aux directeurs de salle. Mais quelques frottements et quelques malentendus isolés, survenus ici ou là, ne doivent pas faire oublier la bonne entente et l'estime réciproque qui régissent en général entre la critique et les « vendeurs de films », en toute indépendance réciproque.

Afin de n'avoir pas à y revenir, commençons par les incompréhensifs. Je n'évoquerai qu'un souvenir personnel, pour caractériser une certaine catégorie de directeurs de salle, heureusement limitée. Il y a bien des années ayant à parler d'un film de Shirley Temple extrêmement médiocre, je m'étais permis d'écrire « qu'on avait vu Shirley Temple dans de meilleurs rôles et qu'on espérait bien la revoir dans de meilleurs films ». La semaine suivante, ce directeur d'un petit cinéma, me pria de ne plus traiter désormais les films projetés chez lui.

Ceci illustre une attitude que le chroniqueur cinématographique digne de ce nom ne peut admettre, si compréhensif qu'il soit pour les difficultés particulières du directeur de salle. La grande majorité de ces derniers en est d'ailleurs parfaitement consciente. Mieux encore : ils savent qu'une critique cinématographique domestiquée n'aurait plus de raison d'être. Elle ne serait plus qu'une répétition de la publicité payante, à laquelle le public n'accorderait bientôt qu'un crédit fort limité.

Tandis que les critiques, mêmes assez vives, qui peuvent être adressées à un film, font valoir d'autant mieux les éloges discernés à une autre occasion. Le lecteur de journaux distingue assez rapidement le goût particulier de son critique habituel ; il remarque en quelles occasions il concorde avec le sien, en quoi il en diffère. Car le critique n'est pas une machine à louer — ni une machine à critiquer d'ailleurs — ; il n'est même pas là seulement pour émettre une opinion personnelle, mais surtout pour préparer le spectateur à se former un jugement.

Le critique se soit, pour sa part, de ne pas méconnaître l'effort d'impartialité qu'im-

plique la chronique cinématographique. Nous croyons pouvoir dire que tous les chroniqueurs romands, à notre connaissance, sont pleinement conscients de leurs devoirs envers le public. Les compromissions sont extrêmement rares, et le public s'en rend compte, puisqu'il attache une importance assez nette à l'avis de ses chroniqueurs. Cette influence est d'ailleurs reconnue par les directeurs de salle, dont plusieurs utilisent volontiers les extraits de presse pour leur publicité de rappel.

Nous voudrions profiter de cet entretien pour exposer aux directeurs quelques-unes des difficultés du métier de critique cinématographique, pour le chroniqueur qui voue à sa rubrique une passion véritable. Ces difficultés n'ont fait que croître.

Il faut mentionner tout d'abord la difficulté de se former une véritable culture cinématographique. Le septième art est, vu sous cet angle, ou trop jeune ou trop vieux. Trop vieux pour que beaucoup de critiques d'aujourd'hui puissent l'avoir suivi avec attention dès ses débuts ; trop jeune pour qu'une tradition et une doctrine nettes se soient formées déjà. Chaque chroniqueur doit donc se faire sur se point sa doctrine personnelle, à la lumière de ses expériences, de ses souvenirs, de ses lectures. Mais, suivant la ville dans laquelle il se sera trouvé, suivant les époques auxquelles il aura pu fréquenter les cinémas certaines bandes lui auront échappé, qu'il ignorera ou ne connaîtra que par ouï-dire, et cela peut contribuer à fausser certains jugements. Pour un autre critique, par exemple, tel ou tel film peu connu, découvert par hasard dans une salle de quartier ou dans un programme peu alléchant à première vue, aura été une révélation qui l'enrichira pour toute sa carrière. Mais il n'y a pas, comme en littérature, de « classiques » qu'il faut avoir lu, et qu'on peut reprendre à tout moment dans sa bibliothèque. Il faut se contenter de ce qu'on a l'occasion de voir — et cela ne facilite pas toujours le travail. C'est pourquoi deux innovations assez récentes doivent être saluées avec une joie toute particulière par les chroniqueurs de films : le système des reprises de valeur dont nous avons parlé ici sous le nom de

« cinq à sept », et l'instauration d'une cinémathèque à Bâle. Pour autant qu'il leur sera possible d'en profiter de temps à autre et pour autant qu'elle parvienne à s'assurer une collection des meilleures bandes de ces dernières années, cette cinémathèque pourra jouer un rôle très important dans la culture cinématographique.

Il faut pouvoir dire avec la même franchise : ce film est une œuvre cinématographique remarquable, et faire valoir ses mérites artistiques, tout en rendant le spectateur attentif au fait que la thèse soutenue est contraire à nos idéaux suisses. Il faut savoir, en revanche, faire abstraction de ses sympathies ou de ses antipathies, et ne pas voir nécessairement de la propagande partout.

L'art du critique consiste donc à émettre sur la film un jugement personnel qui tienne compte en même temps du goût du public auquel on s'adresse, et qui permette à ce public de se former un jugement. Le critique cinématographique n'est pas et ne doit pas être un adjoint au chef de publicité de chaque cinéma ! Il doit signaler avec impartialité qualités et défauts ; il n'ignore nullement le côté commercial de toute entreprise de cinéma, mais il ne peut pas en tenir compte dans son jugement. Un critique littéraire qui estimerait la valeur d'un livre à la librairie dans lequel il est en vente serait bientôt ridicule et déconsidéré.

La critique peut, en revanche, signaler les points favorables à une œuvre, et qui se trouvent rendre service au directeur de salle. Si un film est applaudi, par exemple, rien ne s'oppose à ce que le critique mentionne ce fait, assez rare en soi, et qui est un témoignage éloquent de la faveur que le public porte à cette œuvre. Mais il appartiendra aussi au critique de dire si ces applaudissements lui paraissent bien s'adresser aux qualités artistiques du film, ou simplement à un héros ou à une geste sympathiques, ou encore — et ceci est une toute autre histoire, à un côté propagandiste du film, ce qui est relativement fréquent.

La critique bien comprise est une tâche qui exige une très vive attention, tant les éléments du problème sont divers. L'indépendance compréhensive en reste la base essentielle. G. D.

*A Genève on se trouve  
toujours au*

# Buffet Cornavin

Pour cause de transformation de cabine à vendre un appareil sonore complet, avec double amplifications et haut parleur, carter de 2000 m enroulement parfait, sonore impeccable. — L'appareil est toujours en fonction et peut-être visité par tout acheteur sérieux. Magnifique occasion pour salle moyenne. Cédé pour 4000 frs.

Prendre l'adresse sous chiffre No. 214 à Reag AG., Zürich.